La forêt et la filière bois dans les Parcs naturels régionaux de France

Les Parcs naturels régionaux se caractérisent par une présence forestière exceptionnelle : la forêt y occupe en moyenne **45 % de leur superficie**, contre environ 30 % au niveau national. En tant qu'**aires protégées**, ils jouent un rôle déterminant dans les politiques forestières locales. Leur approche, à la fois **territoriale** et **multifonctionnelle**, articule les enjeux écologiques, les dynamiques économiques, les usages sociétaux, la prévention des risques et la qualité paysagère.

Les Parcs et la forêt, quelques chiffres !

Les Parcs naturels régionaux se caractérisent par une présence forestière exceptionnelle : la forêt y occupe en moyenne **45 % de leur superficie**, contre environ 30 % au niveau national. Cette moyenne reflète des disparités : si une dizaine de Parcs présentent un taux de boisement supérieur à 60%, d'autres présentent un taux de boisement inférieur à 10% (Marais Poitevin, Cap et Marais d'Opale, Camargue).

Les Parcs sont couverts en moyenne à **72% par des forêts privées**. Cette moyenne reflète encore des disparités : les forêts publiques sont par exemple particulièrement représentées en Parcs de la région Grand Est. A l'inverse, d'autres Parcs sont recouverts presque intégralement de forêts privées, comme en Périgord-Limousin ou dans les Causses du Quercy.

Bien que les forêts de PNR représentent 25,4% des forêts de l'hexagone, elles **concentrent 44% des forêts sous statut de protection forte**.

Quels positionnements des Parcs sur les enjeux forestiers ?

Les Parcs sont largement impliqués dans les politiques forestières locales. La plupart d'entre eux intègrent des approches multifonctionnelles et territoriales autour de la forêt. D'autres abordent ce thème davantage sous l'angle de la biodiversité ou sous le prisme du développement de la filière forêt-bois.

Les Parcs n'ayant pas de portée réglementaire, la mise en œuvre d'actions s'inscrit dans le cadre de partenariats, selon la volonté des acteurs locaux. Les Parcs naturels régionaux collaborent ainsi régulièrement avec l'Office national des forêts, le Centre régional de la propriété forestière, l'Union régionale ou l'Association des communes forestières, les Conservatoires d'espaces naturels...

Quelles approches et outils mobilisés par les Parcs ?

Les Parcs abordent les enjeux forestiers via de nombreuses entrées transversales ou sectorielles :

- les stratégies locales de développement forestier : Chartes Forestières de Territoire et Plans de Développement de Massifs Forestiers

- les filières de transformation et de valorisation du bois, avec un objectif de favoriser la production de bois d'œuvre de qualité, tout en soutenant le développement des autres filières locales

- les enjeux de développement durable croisant avec la forêt : la qualité paysagère, l'adaptation au changement climatique, les énergies renouvelables et la transition énergétique, la préservation de la biodiversité, la prévention des risques naturels dont incendie

Pour ce faire, ils se sont largement dotés des outils d'animation, de développement et de planification intégrant la forêt à l'aménagement du territoire. Dans le prolongement de leur charte, près de 30 Parcs portent une Charte forestière (ce qui concerne environ 2000 communes), à la dimension du Parc ou de petites régions du Parc. Ces outils permettent de mettre en œuvre les Chartes des Parcs de façon plus opérationnelle.

Documents
La forêt dans les Parcs : en chemin vers une gestion durable
Chartes forestières de territoire et Parcs naturels régionaux
Recueil d'initiatives en faveur de la biodiversité forestière
Contact

Pour toute question relative au réseau forêt des PNR :

- Bastien Galant, coordinateur du réseau forêt des Parcs naturels régionaux : bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr

- Pour toute question relative au lien forêt-biodiversité :

- Maé Soulet, chargée de mission LIFE BIODIV'FRANCE forêt et biodiversité : msoulet@parcs-naturels-regionaux.fr